

SESSION: NUSAB 2022

FORUM: HCR SUR LES MINORITÉS.

THÈME: Comment lutter contre les discriminations, violence, violation des populations issue des minorités.

RÉDACTEUR: EGYPTE.

L'assemblée générale,

D'après sa charte, l'ONU est une organisation fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres.

Ayant à l'esprit que le respect des minorités doit être garanti afin qu'il puisse accéder aux mêmes opportunités, et interdites le mépris de ces dernières.

Réalisant que certaines minorités sont victimes de violations des droits de l'homme et désireux de promouvoir la charte des Nations Unies de 1992 sur les minorités, la déclaration universelle des droits de l'homme, le pacte international aux droits sociaux, économiques, politiques, culturels et sur les droits civils.

Approuvant la déclaration de l'Assemblée générale de 1948 sur le fait que les Nations unies ne peuvent rester indifférentes faces aux sorts des minorités.

Se référant à l'article 27 du pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui est la disposition juridiquement contraignante la plus largement acceptée concernant les minorités, pour préserver leurs libertés et croyant en l'article 5 de la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement protège l'emploi ou l'enseignement de leur propre langue par les minorités nationales.

Déplorant que les réfugiés issus de minorités ne soient pas considérés comme des sujets de droit conformément à l'article 3 de la Déclaration des Nations Unies sur le Droit des Minorités (résolution 47/135), leur droit individuel ou collectif doivent être respectés sans aucune discrimination.

Gardant à l'esprit qu'un des buts de l'ONU est de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et des minorités, de leur droit de disposer d'eux-mêmes, et prendre toute autres mesures propres à consolider la paix dans le monde.

En remerciant l'UNHCR pour toutes les démarches et projets dans un but de cohésion et de respect des peuples.

1. *Se déclare* prêt à faire en sorte que les futures résolutions votées apportent de l'aide aux minorités comme nous l'avons promis dans notre nouvelle constitution.
2. *Espère* pouvoir organiser des alliances à plusieurs échelles : locale, régionale, internationale pour permettre aux minorités de renforcer leur liberté et leur permettre d'avoir leur propre culture et vie sociale.
 - 1) Leur permettre d'avoir des structures qui les aident et qui les accompagnent.
 - 2) Pouvoir organiser des lois ou des contrats pour leur permettre de valoriser leur culture.
3. *Souhaite* un durcissement des lois internationales à l'encontre des violences et discriminations faites aux minorités, pour permettre une justice exemplaire et ne pas fermer les yeux sur ces discriminations.
4. *Invite* les différents pays à reconnaître les minorités selon leur juste valeur, comme nous l'avons fait pour les minorités religieuses (chrétienne).
 - 1) Reconnaissance de leur culture et respect de leur liberté.
5. *Demande* aux particuliers de pouvoir changer la vision qu'ils ont et qu'ils véhiculent des minorités et combattre les violences faites à leurs égards.
6. *Désir* également créer et mettre à disposition des minorités des institutions compétentes et associations pour leur permettre de lutter contre ces violences et discriminations.
7. *Insiste* sur le fait que l'ONU doit avoir des moyens supérieurs (budget, force armées) pour permettre cette lutte pour le bien des minorités.
 - 1) Moyens humanitaires, médiateur sur les lieux où des tensions apparaissent entre les minorités.
8. *Recommande* aux pays membres de l'ONU d'encourager et de respecter la charte de cette institution pour atteindre des objectifs d'égalité et de bien vivre ensemble.
9. *Incite* les pays à entreprendre des démarches envers les minorités de leurs régions pour permettre un dialogue et des relations saines.
 - 1) Compréhension et tolérance.

10. *Conseil* tout de même aux minorités de s'adapter aux sociétés auxquelles elles se rattachent et de faire les efforts nécessaires pour que tous les citoyens et toutes les personnes se respectent. Que la vie en société soit saine et paisible.

11. *Décide* de rester activement saisie de la question.

Egypte